



Département Économie Gestion

**LICENCE
ECONOMIQUES & GESTION
1ère année**

**Guide des études
Année universitaire 2021-2022**

Responsable d'année :

Florian BOTTE
Responsable d'année L1
Maître de conférences en Economie

Email : florian.botte@univ-littoral.fr

Président du jury :

Constantin NAPOLEON
Président du jury de la L1
Maître de conférences en Economie

Email : c.napoleon@hotmail.fr

Adresse : 220 Avenue de l'université, BP 5526
59379 dunkerque cedex

☎ 03 28 23 70 00

Secrétariat pédagogique :

Martine LAVOGIER

Bureau : 1412 Tél. : 03 28 23 68 86

Email : martine.lavogier@univ-littoral.fr

Accueil des étudiants : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Sommaire

Informations pratiques.....	3
Modalité de contrôle des connaissances.....	5
Déroulement des épreuves	16
Calendrier universitaire 2021/2022	17
Présentation de l'équipe enseignante.....	18
Identité, objectifs et structures des enseignements.....	19
Plan de cours du semestre 1.....	20
Plan de cours du semestre 2.....	34

-Informations pratiques -

http://www.univ-littoral.fr/vie_etudiante/mutuelles_aides.htm

Logement

Résidence Pierre & Marie Curie
1 ter avenue Maurice Berteaux
59430 Saint Pol sur Mer
03 28 66 28 26

Service logement en ville : antenne du CROUS : 03 28 23 70 76

Les estudiantines (résidences privées)
50 rue des arbres
59140 Dunkerque
03 28 23 70 76

Restaurant universitaire

Place des nations
59140 Dunkerque
03 28 66 28 26

Bibliothèque universitaire

Avenue de l'université
59140 Dunkerque
Ouverture de 8h à 19h du lundi au vendredi
Le samedi de 9h à 12h45

Les bourses et aides aux étudiants

Renseignements au service scolarité :
03 28 23 73 15

Le sport

Service des Sports - 189B, avenue Maurice Schumann BP 5526 - 59379 DUNKERQUE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 28 23 76 67
Télécopie : +33 (0)3 28 23 76 52

staps@univ-littoral.fr

La santé

Une équipe : médecin, infirmières, secrétaire, psychologue, assistantes sociales

Médecin : Visites médicales – certificats médicaux gratuits.

Rendez-vous auprès du secrétariat : 03 28 23 71 61 - santecampus@univ-littoral.fr

Infirmières :

- Etre à l'écoute des étudiants
- Répondre aux soins d'urgence
- Promouvoir la santé – Nutrisport sur les 4 sites – Don du sang – Don d'organes – Prévention alcool...
- Une visite avec l'infirmière est proposée par convocation individuelle à tout étudiant de deuxième année au cours de l'année universitaire afin de faire le point sur votre santé.

Horaires de permanence de la médecine préventive :

http://www.univ-littoral.fr/vie_etudiante/docs/permanences_medecine.pdf

Ingrid VANDEZANDE, Infirmière

Delphine LEMAIRE, Assistante Sociale

Accueil Handicap

Ce service s'adresse aux étudiants atteints d'une pathologie ou d'un handicap qui nécessite des aménagements de la vie universitaire (1/3 temps, tuteur, matériel...).

Ex : Maladies chroniques, maladies nécessitant des hospitalisations, handicap moteur et/ou sensoriel, dyslexie...

Prendre contact au plus vite auprès du secrétariat ou du [Bureau de la vie étudiante](#) au 03 28 23 74 41 ou 03 28 23 73 46 ou vie.etudiante@univ-littoral.fr

Formation secourisme – PSC1

Plusieurs sessions de formation sont organisées chaque année en fonction du nombre d'inscriptions. Délivrance du diplôme "Protection et Secours Civiques niveau 1".

Consultations psychologiques gratuites sur rendez-vous à Dunkerque

Psychologue-dk-so@univ-littoral.fr

**Réglementation des examens en LICENCE (et LANSAD)
A compter de la rentrée 2021 /2022
Adoption CFVU du 13/04/2021**

Préalable :

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
 - Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.
- La définition **de blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.
- La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.**

1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
 - L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
 - L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes (**attention : compatibilité avec les blocs de compétences**).
 - Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique.
- Ex : * Note supérieure ou égale à 08/20 dans le semestre non acquis
* UE fondamentales acquises ou pas
- A défaut d'indications, le principe suivant sera appliqué : un semestre acquis pour progresser.
Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités

pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

- MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

- Modifications possible si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

- Publicité : La publicité est suffisante si :

*Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants

*Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)

*Le règlement des études est distribué aux étudiants

b) Validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- présentiel ou en ligne

- épreuves écrites ou orales

- remise de travaux ou de projets

- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

- Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

- Capitalisation :

*Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve).**

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

*** De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.**

* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;

- Compensation :

Compensation et obtention du diplôme :

*** La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

*** Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

- Seconde Chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.

Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

* une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)

* En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre

* L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

Préalable : la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.

- **Session d'examen :** l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0,6$ point) :

Note obtenue activité Bonus dans l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de L UE/20	0	0.06	0.12	0.18	0.24	0.3	0.36	0.42	0.48	0.54	0.6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

*Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée

* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en oeuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE
Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- **Redoublement** : Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

- **L'assiduité** est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider,

soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.
Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

* un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).

* un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation

- S'il était déjà absent en session 1 :

Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le

composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

*** Sportifs de haut niveau (SHN)**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

*** Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

*** Statut d'Etudiant Salarié**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

*** Les étudiants « empêchés »**

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

*** Autres situations particulières :**

STATUT	JUSTIFICATIFS
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts
Etudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Etudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Etudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Etudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Etudiante chargé de famille	Livret de famille

6. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le Service LANSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :
lansad@univ-littoral.fr - 03.21.99.41.87

Le Département Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LANSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LANSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LANSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

· L1-L2-L3 S5

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LANSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LANSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LANSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3 S5

Compétences évaluées	Session 1		SESSION 1	SESSION 2	NOTES
			Epreuve de substitution		
Pratique de la langue écrite	CE	PE	Epreuve de PLE	Epreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la langue orale	PO	CO	Epreuve de PLO	Epreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	Délai supplémentaire	Délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Déroulement des épreuves

- 1- Les plannings d'examens seront affichés dans les couloirs au minimum une semaine avant le début des épreuves.
 - 2- Il est interdit de fumer dans les salles d'examens et dans les couloirs.
 - 3- Les étudiants doivent absolument être munis d'une pièce d'identité avec photo pour passer les examens (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, permis de conduire etc...).
 - 4- Les étudiants sont priés d'arriver un quart d'heure avant le début des épreuves. Aucun étudiant en retard ne sera admis en salle d'examens une fois les sujets distribués, quel que soit le motif.
 - 5- Les étudiants doivent s'installer sur la table dont le numéro correspond à celui qui leur a été attribué à l'affichage. Attention : un étudiant par table.
 - 6- Les cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle d'examen. Les téléphones portables doivent être éteints et déposés sur le bureau des surveillants.
 - 7- Les étudiants n'auront sur leur table que le papier de brouillon, et la copie, et éventuellement les documents autorisés (mentionnés sur le sujet). Les étudiants sont priés de se présenter aux examens avec leur matériel (stylo, effaceur, calculatrice). Les échanges de matériels ne seront pas autorisés pendant les épreuves.
 - 8- L'épreuve commence lorsque tous les étudiants ont eu le sujet : l'heure de début et l'heure de fin d'épreuve seront inscrites sur le tableau.
 - 9- Toute communication entre étudiants est strictement interdite.
 - 10- Les étudiants sont priés de numéroter les intercalaires s'ils en utilisent. Ils n'inscriront sur ceux-ci que leur numéro d'étudiant. Ne mettre, ni le nom, ni le prénom pour conserver l'anonymat des copies.
 - 11- Les étudiants peuvent demander aux surveillants au début ou en fin d'épreuve, une attestation de présence aux examens.
 - 12- Les étudiants ne peuvent quitter la salle avant l'expiration de la première heure de composition. Ils le feront en silence.
 - 13- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle saisira les pièces et matériels, tout en laissant les moyens de finir l'épreuve à l'étudiant, permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits. Il dressera un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de signer, mention est portée au procès-verbal.
- Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen pourra être prononcée par les autorités compétentes (Président de l'Université ou ses délégués : nominativement désignés).

Toute tentative de fraude entraînera des poursuites devant la commission disciplinaire de l'Université du Littoral.

En cas de fraude, les sanctions encourues sont :

- l'avertissement
- le blâme
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
- l'exclusion définitive de l'établissement
- **l'exclusion de tout établissement**

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021/2022**SEMESTRE 1**

DEBUT DES CM	Lundi 6 septembre 2021
DEBUT DES T.D.	A partir du lundi 20 septembre 2021
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Du 31 octobre au 7 novembre 2021
PARTIELS SEMESTRE 1	Semaine du 13 au 17 décembre 2021
VACANCES DE NOËL	Du 20 décembre 2021 au 2 janvier 2022

JURY SEMESTRE 1

Février 2022
CPP : Février 2022

SEMESTRE 2

REPRISE DES CM	Lundi 3 janvier 2022
DEBUT DES TD	Lundi 17 janvier 2022
VACANCES D'HIVER	Du 13 au 20 février 2022
PARTIELS SEMESTRE 2	Du 4 au 8 avril 2022
VACANCES DE PRINTEMPS	Du 10 avril au 24 avril 2022

JURY SESSION 1

Fin Mai 2022
CPP : Fin Mai 2022

EXAMEN SESSION 2 :	Du 13 juin au 24 juin 2022
JURY SESSION 2 :	Fin juin ou début juillet 2022

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE ET ADMINISTRATIVE

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT

Falck WAGENHAUSEN, Maître de conférences

DIRECTEUR DE LA LICENCE

Rodrigue MENDEZ, Maître de conférences en Economie

RESPONSABLE D'ANNÉE

Florian BOTTE, Maître de conférences en Economie

PRESIDENT DE JURY

Constantin NAPOLEON, Maître de conférences en Economie

RESPONSABLE DU SECRETARIAT

Martine LAVOGIER

Bureau : 1412 tél : 03 28 23 68 86

Horaires : Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 8h00 à 12H00

ENSEIGNANTS

Jérôme BOISSONADE, Maître de conférences HDR en sociologie

Hervé BRAUD, PRAG

Abdelkader CHEHIH, Professeur Certifié en Economie et Gestion

Emmanuel POIRIER, Vacataire

Dylan DEVOS, PRCE

Areski BELLAL, vacataire

Mohammed SELLALI, vacataire

Grégory MARTEEL, PRCE

Valérie DUMORTIER, PRCE

Linzy PLUK, Intervenante

Léane CATEZ, PRCE

Cédric VANTIELCKE, vacataire

Sylvie BROUTIN, vacataire

AIT BAMAR Fatima, vacataire

Philippe RYCKELYNCK, Maître de conférences en mathématiques

José LIEVEN, Vacataire

Amadé NACANABO, ATER

Roger Monney-Bosso, vacataire

Constantin NAPOLEON, Maître de conférences en Economie

Nathalie RIVENET, Professeur Certifié Economie et Gestion

Delphine LENOIR, Professeur Certifié Economie et Gestion

Louinord VOLTAIRE, Maître de conférences en mathématiques

LICENCE ECONOMIE - GESTION (LEG) : IDENTITE, OBJECTIFS ET STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS

La première année de la « Licence Economie-Gestion » (LEG) s'insère dans un cursus de formation soucieux « *de répondre aux besoins des jeunes bacheliers en tenant compte de la diversité de leur formation dans le secondaire* ».

IDENTITE DE LEG

La licence « LEG » s'inscrit dans une logique de formation pluridisciplinaire où sont notamment mobilisés les savoirs économique, sociologique, juridique, politique ainsi que les langues. Le souci de comprendre le monde complexe dans lequel évolue l'Homme ne peut faire l'économie d'un enseignement approprié.

OBJECTIFS

La licence « LEG » se présente comme une formation :

- « professionnalisante » tournée vers l'administration publique et privée,
- aidant à passer les concours d'enseignement secondaire,
- Et assurant les fondamentaux de la connaissance permettant des études approfondies au niveau du Master et des cursus de formations des grandes écoles commerciales.

STRUCTURE GLOBALE DES ENSEIGNEMENTS

PREMIER SEMESTRE					
BLOCS DE COMPETENCES	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COEF	ECT S
B1 Niveau initiation BLOC ANALYSE ECONOMIQUE	-Introduction à l'Analyse Economique	24	15	4	4
	-Histoire des Faits Economiques	30		4	4
B2 Niveau initiation BLOC OUTILS DE GESTION & DU	- Introduction à la Gestion des Entreprises	24	15	4	4
	- Introduction au droit	24	15	4	4
B3 Niveau initiation BLOC TECHNIQUES QUANTITATIVES	- Mathématiques 1	20	15	4	4
	- Informatique (certification Pix)		15	3	3
B4 BLOC COMPETENCES TRANSVERSALES	- Atelier de méthode		15	3	3
	- Méthodes de recherche documentaire		6	1	1
	- Anglais		25	3	3
SECOND SEMESTRE					
BLOCS DE COMPETENCES	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COEF	ECT S
B1 Niveau initiation BLOC ANALYSE ECONOMIQUE	- Macroéconomie	24	15	5	5
	- Microéconomie	24	15	4	4
B2 Niveau initiation BLOC OUTILS DE GESTION	- Comptabilité Générale 1	24	15	5	5
B3 Niveau initiation BLOC TECHNIQUES QUANTITATIVES	- Statistiques 1	20	15	4	4
B4 BLOC COMPETENCES TRANSVERSALES	- Atelier de méthode (rédactions de textes courts)		15	3	3
	- Anglais		25	3	3
	- Approches des différents univers professionnels	20		2	2
B3 BLOC OUVERTURES DISCIPLINAIRES	- Introduction à la sociologie	24		4	4
BONUS	LV2, Sport, Certificats Pythagore & Voltaire				

STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 1

PREMIER SEMESTRE					
BLOCS DE COMPETENCES	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COEF	ECTS
B1 Niveau initiation BLOC ANALYSE ECONOMIQUE	-Introduction à l'Analyse Economique	24	15	4	4
	-Histoire des Faits Economiques	30		4	4
B2 Niveau initiation BLOC OUTILS DE GESTION & DU DROIT	- Introduction à la Gestion des Entreprises	24	15	4	4
	- Introduction au droit	24	15	4	4
B3 Niveau initiation BLOC TECHNIQUES QUANTITATIVES	- Mathématiques 1	20	15	4	4
	- Informatique (certification Pix)		15	3	3
B4 BLOC COMPETENCES TRANSVERSALES	- Atelier de méthode		15	3	3
	- Méthodes de recherche documentaire		6	1	1
	- Anglais		25	3	3
BONUS	LV2, Sport, Certificats Pythagore & Voltaire				

1 : BLOC ANALYSE ECONOMIQUE

INTRODUCTION A L'ANALYSE ECONOMIQUE (24 H CM, 15 H T.D.)

ENSEIGNANT : M. NAPOLEON Constantin, Maître de Conférences et M. LIEVEN José, Vacataire

OBJECTIFS DU COURS :

Ce cours a comme premier objectif de faire assimiler aux étudiants les principes économiques fondamentaux indispensables à l'analyse économique. Dans ce sens, la construction du cours présente de manière systématique ces principes en les illustrant par des études de cas dans une variété de contextes familiers. Le deuxième objectif du cours est de sensibiliser les étudiants sur les enjeux, les effets et les limites de la politique économique dans une économie mondialisée.

1 Introduction : Qu'est-ce que l'économie ?

- 1.1 Définition : une science nouvelle
- 1.2 Un objet scientifique et social
- 1.3 Une méthode, du théorique à l'empirique
- 1.4 L'économie est-elle une science ?
- 1.5 La distinction économie positive économie normative
- 1.6 Les effets contre-productifs des récompenses

2 L'évolution de la théorie économique

- 2.1 Les précurseurs de la pensée économique : les mercantilistes et les physiocrates
- 2.2 Les Classiques : triomphe du libéralisme
- 2.3 Marx, une version radicale de la pensée classique
- 2.4 L'analyse keynésienne
- 2.5 Evolutions récentes : ruptures et continuités

3 Représentation et comptabilité d'une économie nationale

- 3.1 Le cadre analytique des modèles macroéconomiques
- 3.2 Le tableau économique d'ensemble (TEE)
- 3.3 Le PIB et sa décomposition
- 3.4 Pour récapituler

4 Consommation, épargne et investissement

- 4.1 La consommation
- 4.2 L'épargne
- 4.3 L'investissement

5 Inflation et déflation

- 5.1 L'inflation
- 5.2 La désinflation
- 5.3 La déflation

6 Le chômage : évolution et analyses

- 6.1 Le chômage : définitions, mesures et évolutions
- 6.2 Les explications du chômage

7 Les politiques économiques

- 7.1 Les politiques de régulation du cycle économique
- 7.2 Les politiques structurelles

BIBLIOGRAPHIE :

BLANCHARD Olivier et COHEN Daniel, *Macroéconomie*, Pearson Education, 2012

GENEREUX Jacques, *Introduction à l'économie*, Points, 2001

MANKIWI Grégory N. et TAYLOR Mark P., *Principes de l'économie*, de Boeck 2013

SLOMAN John et WRIDE Alison, *Principes de l'économie*, 7e éd., Pearson Education, 2011

H. Denis, *Histoire de la pensée économique*, PUF, Collection Quadrige, 2008.

E. Combe, *Précis d'économie*, PUF, 2012.

L. Orio, J.-J. Quilès, *Keynes Les enjeux de la Théorie générale*, Armand Colin, 2009.

MODALITES D'EXAMEN : contrôle continu + Examen final

DUREE : 3 heures

TYPE D'EPREUVE : Questions de cours ou dissertation

DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) : aucun

Crédits ECTS : 4

HISTOIRE DES FAITS ECONOMIQUES (30h CM)

ENSEIGNANT : Dylan Devos, PRCE

Objectifs du cours

L'objectif du cours est de donner aux étudiants les bases d'une culture générale en histoire économique. En particulier, il s'agit de montrer comment l'Histoire des sociétés façonne **et** est façonnée par les grandes évolutions économiques. Le cours est aussi à comprendre comme une introduction au cours d'histoire de la pensée économique ayant lieu au second semestre.

Plan du cours

- Introduction. Économie et histoire des faits : essais de définition
- Partie 1. Les économies préindustrielles : l'Économique au sein de l'histoire longue
 - Chapitre 1 : Essors et effondrements des civilisations antiques : entre guerres et progrès techniques
 - Chapitre 2 : L'économie médiévale : du féodalisme aux prémices de la modernité
 - Chapitre 3 : L'économie des royaumes européens : mercantilistes et physiocrates au conseil des Princes
- Partie 2. Les révolutions industrielles et l'avènement du capitalisme victorien
 - Chapitre 4 : Le Royaume-Uni, berceau de la révolution industrielle
 - Chapitre 5 : La diffusion de la révolution industrielle dans le monde
 - Chapitre 6 : Le travail au cœur de la révolution industrielle
- Partie 3. Mondialisations et financiarisations : le XX^{ème} siècle comme siècle de « grandes transformations »
 - Chapitre 7 : De la Belle Époque à la Première Guerre Mondiale : intensification nationale et extension internationale de la logique capitaliste
 - Chapitre 8 : D'une guerre à l'autre : le capitalisme financier, des Années Folles à la Grande Dépression
 - Chapitre 9 : L'économie depuis 1945 : entre État-Providence et nouveau capitalisme financiarisé

Bibliographie

BAIROCH, P. (1997), Victoires et Déboires. Histoire Économique et Sociale du Monde du XVI^{ème} siècle à nos jours, 3 volumes, Paris : Gallimard.

BAIROCH, P. (1994), Mythes et Paradoxes de l'Histoire Économique, Paris : La Découverte.

BRASSEUL, J. (2010), Petite Histoire des Faits Économiques. Des origines aux subprimes, Paris : Armand Colin.

BRAUDEL, F. (1985), La Dynamique du Capitalisme, Paris : Arthaud.

GALBRAITH, J.K. (2007), Économie Hétérodoxe, Paris : éditions du Seuil.

POLANYI, K. (1944, [1983]), La Grande Transformation. Aux Origines Politiques et Économiques de notre Temps, Paris : Gallimard.

Contrôle des connaissances : Examen terminal

Durée : 2h

Type d'épreuve

Épreuve écrite : questions de cours et question d'application

Document autorisé

Aucun document autorisé

Crédits ECTS : 4

**INTRODUCTION A LA GESTION DES ENTREPRISES
(24h CM, 15h T.D.)**

ENSEIGNANTS : M. Abdelkader CHEHIH, Professeur Certifié en Economie et Gestion
M. Sellali, Vacataire

OBJECTIFS DU COURS :

Ce cours a pour objectifs :

- De faire découvrir les notions clés nécessaires à la compréhension du fonctionnement de l'entreprise, organisation humaine et économique fondamentale de notre société.
- de maîtriser le vocabulaire et les concepts de base de la gestion d'entreprise.

PLAN DE COURS :

Introduction : Qu'est-ce que la gestion ?

Partie 1 : L'entreprise

Chap. 1 : Présentation générale

Chap. 2 : L'entreprise - une organisation structurée

Partie 2 : Analyse des principales fonctions

Chap. 1 : La fonction commerciale

Chap. 2 : La gestion de la production

Chap. 3 : La logistique – Les achats

Chap. 4 : La gestion des ressources humaines (la GRH)

Chap. 5 : La gestion comptable et financière

BIBLIOGRAPHIE :

- Calmé, Hamelin, Lafontaine, Ducroux, Gerbaud, *Introduction à la gestion*, Dunod, 2009.
- Pottier P, *Introduction à la gestion*, Foucher, 2001.

MODALITES D'EXAMEN : contrôle continu + Examen final

DUREE : 3 heures

TYPE D'EPREUVE : Questions de cours + cas

DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) : aucun

Crédits ECTS : 4

INTRODUCTION AU DROIT (24h CM – 15h T.D.)

Enseignante : ME Fatima AIT BAMAR, vacataire M. Gilbert ALI, vacataire

Bibliographie

CABRILLAC R. (2017), *Introduction générale au Droit*, Dalloz

CORNU G. (2018), *Vocabulaire juridique*, Puf

DRUFFIN-BRICCA S., HENRY L.C. (2014), *Introduction générale au droit*, Gualino mémentos LMD (en ligne sur ScholarVox)

MALINVAUD P. (2018), *Introduction à l'étude du droit*, LexisNexis

MORVAN P. (2006), « Les principes généraux du droit et la technique des visas de principe dans les arrêts de la Cour de cassation », *Grand'Chambre de la Cour de cassation*, Cycle Droit et technique de cassation 2005-2006, 4 avril 2006

TERRE F. (2015), *Introduction générale au droit*, Dalloz

Sommaire

Introduction

Approche historique, politique et sociale du droit

Approche fonctionnelle du droit

A. Les fonctions de la règle de droit : organiser, imposer, modéliser

1. Organiser

2. Imposer

3. Modéliser

B. Les caractères de la règle de droit

1. La règle de droit est générale :

2. La règle de droit est obligatoire

Approche doctrinale du droit

A. La distinction droit public – droit privé

1. Le droit public

2. Le droit privé

3. Difficultés soulevées par cette distinction

B. La distinction droit objectif / droits subjectifs

Conclusion de cette introduction

Chapitre 1 : Les fondements du droit

1.1. Le droit naturel

1.2.Le positivisme

Chapitre 2 : Les sources institutionnelles du droit positif

2.1. Les sources supérieures à la loi

2.1.1.A. La Constitution

2.1.2.B. Les traités internationaux

2.2.La loi

2.2.1.A. La multiplicité des lois en droit français

2.2.2. B. Les interventions gouvernementales dans le processus législatif

2.3.Les actes soumis à la loi

Chapitre 3 : Les contrôles des lois et des règlements : du respect de la hiérarchie des normes et de la gestion des conflits

3.1.Trois formes de contrôles

3.2.Les instances des contrôles, les acteurs

3.2.1.Le Conseil Constitutionnel

Composition

Compétences

Saisine : article 61 de la constitution

3.2.2.Le Conseil d'Etat

Composition

Compétences

Saisine

3.2.3.Le contrôle de conventionalité exercé par les juridictions ordinaires

3.3.De la promulgation des normes juridiques

3.3.1.L'entrée en vigueur des lois

La promulgation

La publication

3.3.2.La disparition de la force obligatoire des lois

3.3.3.Les conflits de la loi dans le temps

1. Justification et portée du principe de non-rétroactivité

2. Les effets futurs des situations juridiques en cours de réalisation : le principe de l'application immédiate de la loi nouvelle.

3.3.4.La loi dans l'espace

Chapitre 4 : Les sources complémentaires de la loi

4.1.Les principes généraux du droit

4.2.La coutume

4.2.1.A. La notion de coutume

4.2.2.B. Les rapports entre loi et coutume

4.3.La jurisprudence

4.3.1.A. Généralités

4.3.2. La jurisprudence est-elle une source de droit ?

4.4.La doctrine

Chapitre 5 : L'organisation de la justice en France

5.1.L'organisation juridictionnelle française

5.1.1.A. Les juridictions administratives F

5.1.2.B. Les juridictions judiciaires

- 1) Définitions préliminaires
- 2) Les juridictions civiles F
 - a) Les juridictions du premier degré
 - b) Les juridictions civiles d'appel
 - c) La cour de cassation
- 3) Les juridictions pénales françaises
 - 5.1.3.C Le Tribunal des conflits, juridiction chargée de régler les problèmes de compétence juridictionnelle.
- 5.2. De quelques principes fondamentaux de la justice F
- 5.3. La preuve et les modes de preuve
 - 5.3.1. L'objet de la preuve
 - 5.3.2. La charge de la preuve en droit civil
 1. Le principe
 2. L'exception : les présomptions
 - 5.3.3. Les modes de preuve.
 1. Les modes de preuve parfaits
 - a) L'acte authentique
 - b) L'acte sous seings privés
 - c) L'aveu
 2. Les modes de preuve imparfaits
 - a) Le témoignage
 - b) Présomptions du fait de l'homme
 - c) Le serment supplétoire

Peut-être un chapitre supplémentaire sur les personnes physiques et morales ?

MODALITES D'EXAMEN : Examen terminal 70 % et contrôle continu 30%

DUREE : 2 h

TYPE D'EPREUVE : dissertation

DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) : Aucun document autorisé

Crédits ECTS : 4

MATHEMATIQUES (20H CM – 15h T.D.)

ENSEIGNANT : M. RYCKELYNDT Philippe, Maître de Conférences en Mathématiques
M. BELLA Areski, vacataire

OBJECTIFS :

Le cours de Mathématiques 1 se divise en trois chapitres indépendants. Son principal objectif est de compléter et approfondir les notions de base concernant les matrices et les fonctions à une ou deux variables, et permettre ainsi la compréhension et l'utilisation des méthodes quantitatives en gestion et finance, micro-économie et macro-économie.

Programme du cours

Chapitre 1. Présentation du calcul matriciel. Les matrices sont appelées "plages" dans les tableurs et sont des tableaux de nombres. Ces matrices interviennent en économie, en gestion, en ressources humaines, dans la facturation et bien sûr aussi en mathématiques et statistiques. Le but est de découvrir les opérations principales sur les matrices, additions, soustractions, combinaisons linéaires, produits de matrices. On donne aussi l'exemple détaillé de matrices associées à des graphes. On fait la connection avec les systèmes linéaires vus au Lycée.

Chapitre 2. Initiation aux mathématiques financières. Suites arithmétiques et géométriques. Capitalisation.

Chapitre 3. Fonctions d'une ou de deux variables réelles. Dérivées ordinaires et dérivées partielles. L'optimisation d'une fonction de deux variables soit en l'absence soit en présence de contrainte.

BIBLIOGRAPHIE

- «Blume, L., Simon, C.P., 1998», Mathématiques pour économistes, De Boeck.
- «Esch, L., 2006, Mathématiques pour économistes et gestionnaires », De Boeck.
- «Roger, P., 2006, Mathématiques pour l'économie et la gestion », Pearson.

MODALITES D'EXAMEN : Contrôle continu + Examen terminal
note finale par session max (examen, (examen + cc)/2).

DUREE : 2 heures

TYPE D'EPREUVE : devoir écrit

DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) : calculatrice

Crédits ECTS : 4

INFORMATIQUE 1 (15 H T.D.)

ENSEIGNANT : M. POIRIER Emmanuel, Vacataire

- **Objectif :**

Créer des documents textes structurés, acquérir les bases du tableur et préparer à la certification PIX

- **Programme :**

- Traitement de texte : structure hiérarchique, mise en forme, illustrations, mise en page, méta-données et liens
- Tableur : réalisation d'une feuille de calcul avec graphique, formules, fonctions, adressage des cellules et formatage conditionnel
- Préparation à la certification PIX

- **Évaluation :**

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- 50% obtenu par une ou plusieurs épreuves surveillées ou réalisées en autonomie
 - 50% obtenu via la certification pix (le candidat devra s'être positionné avant la certification sur au moins 5 compétences sur <https://pix.fr>)
- **Session de rattrapage :**
 - 50% obtenu par une ou plusieurs épreuves surveillées ou réalisées en autonomie
 - 50% obtenu via les compétences pix

Crédits ECTS : 3

ATELIER DE METHODE (15h td)

ENSEIGNANT : M. Roger MONNEY-BOSSO

OBJECTIFS DU COURS :

Depuis la rentrée 2020, le département Economie-Gestion a décidé de lancer un nouveau cours pour l'ensemble des semestres de la Licence : à chaque semestre, un atelier de méthode sera organisé au niveau des groupes de TD. Il s'agit d'un cours pensé pour améliorer les compétences écrites et orales des étudiants, mais aussi pour guider au mieux leurs recherches documentaires (grâce aux vidéos qui seront en ligne par nos collègues de la BULCO sur ce volet précis). Il s'articulera notamment autour de la rédaction de note de synthèse et de la présentation d'exposé, autour de questions d'actualité ou de thématiques plus larges.

MODALITE D'EXAMEN : Contrôle continu

Crédits ECTS : 3

METHODOLOGIE DOCUMENTAIRE (6h à la BULCO)

La méthodologie documentaire c'est l'art de savoir chercher ... et trouver des documents correspondant à ses thèmes de recherche. Elle réunit un ensemble de compétences (trouver la BU, trouver des documents, les évaluer, citer vos sources, rédiger une bibliographie ...) pour mener des recherches qui seront de plus en plus complexes au fil de vos études.

La Bibliothèque universitaire de l'ULCO, la BULCO, est à la fois le lieu (physique et virtuel) pour vos recherches, mais aussi un partenaire qui vous accompagnera et vous aidera à acquérir ces compétences documentaires indispensables pour la réussite de vos études.

A cette fin, un dispositif de formation à **distance** a été conçu pour valider progressivement ces compétences documentaires, de la L1 à la L3 : le programme **CAP SUR LA METHODOC** est composé de 4 blocs de compétences qui vous serviront pendant toutes vos études : **EMBARQUER** (se repérer dans son environnement documentaire), **CABOTER** (savoir trouver un document), **VOGUER** (savoir trouver des documents pertinents sur un sujet de recherche) et **NAVIGUER** (savoir citer ses source et rédiger une bibliographie).

SEMESTRE 1 :

Compétences à acquérir : Connaissance de la BULCO / Typologie documentaire / Décryptage d'une référence bibliographique / La recherche simple sur Calypso / Localiser les documents à la BULCO / Les niveaux d'information / Les bases de données d'articles : Généralis et Europresse / Sensibilisation au plagiat

Cours accessibles sur le site web « CAP SUR LA METHODOC » et depuis l'espace « Méthodologie documentaire » de Sakai

Estimation du temps de travail nécessaire (lecture des fiches, visionnage des vidéos, quiz d'auto-évaluation) : **12 heures**

EVALUATION : questionnaire sur la plateforme SAKAI : possibilité de le faire deux fois (la meilleure note sera prise en compte)

Appui : des tuteurs pédagogiques à la BU de Dunkerque et Boulogne

Crédits : 1 ects

Pour les étudiants qui n'ont pu acquérir les compétences informationnelles attendues en L1 et L2, un questionnaire de rattrapage pourra être proposé

SEMESTRE 3 [à partir de 2021]

Compétences à acquérir : Les étapes de la recherche documentaire / Citer ses sources

Cours accessibles sur le site web « CAP SUR LA METHODOC » et depuis l'espace « Méthodologie documentaire » de Sakai

Estimation du temps de travail nécessaire (lecture des fiches, visionnage des vidéos, quiz d'auto-évaluation) : **12 heures**

EVALUATION : questionnaire sur la plateforme SAKAI : possibilité de le faire deux fois (la meilleure note sera prise en compte)

Appui : des tuteurs pédagogiques à la BU de Dunkerque et Boulogne

Crédits : 1 ects

Pour les étudiants qui n'ont pu acquérir les compétences informationnelles attendues en L1 et L2, un questionnaire de rattrapage pourra être proposé

SEMESTRE 5 : [2021-2022]

Compétences à acquérir : Rédiger une bibliographie

Cours accessibles sur le site web « CAP SUR LA METHODOC » et depuis l'espace « Méthodologie documentaire » de Sakai

Estimation du temps de travail nécessaire (lecture des fiches, visionnage des vidéos, quiz d'auto-évaluation) : **12 heures**

EVALUATION : questionnaire sur la plateforme SAKAI : possibilité de le faire deux fois (la meilleure note sera prise en compte)

Appui : des tuteurs pédagogiques à la BU de Dunkerque et Boulogne

Crédits : 1 ects

Pour les étudiants qui n'ont pu acquérir les compétences informationnelles attendues en L1 et L2, un questionnaire de rattrapage pourra être proposé

Responsable de la formation : Anne de MAUPEOU anne.de-maupeou@univ-littoral.fr

Pour l'accès à Sakai : Rébecca WATTEAU : rebecca.podevin@univ-littoral.fr

ANGLAIS (25 H T.D.)

ENSEIGNANTS : M. MARTEEL Grégory, PRCE – Me DUMORTIER Valérie PRCE – M.VANTIELCKE Cédric, vacataire – Me FLOBINUS Linzy, intervenante, Me. CATEZ Léane, PRCE Me BROUTIN Sylvie, vacataire

Dans le cadre de l'application de la maquette du livre Vert LANSAD, les étudiants vont bénéficier de la structure suivante : 25 h TD (24h cours en présentiel et 1h de suivi en CRL –portfolio).

Le premier objectif des cours de langues vivantes étrangères est l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) à travers l'étude de supports traitant de sujets liés aux domaines de spécialité choisis par les étudiants.

Les étudiants auront une note par compétence ainsi qu'une note pour leur travail en autonomie guidé sur la plateforme CALAO chaque semestre (cinq notes au total). Une partie de ces notes pourront être obtenues en contrôle continu, l'autre partie lors d'un examen terminal.

Les supports (textes, articles, scripts, etc..) seront distribués lors des TD accompagnés des exercices et tâches visées nécessaires.

Les étudiants seront priés de se présenter à chaque TD munis de ces documents obligatoires

Crédits ECTS : 3

STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 2

SECOND SEMESTRE					
BLOCS DE COMPETENCES	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COEF.	ECTS
B1 Niveau initiation BLOC ANALYSE ECONOMIQUE	- Macroéconomie	24	15	5	5
	- Microéconomie	24	15	4	4
B2 Niveau initiation BLOC OUTILS DE GESTION	- Comptabilité Générale 1	24	15	5	5
B3 Niveau initiation BLOC TECHNIQUES QUANTITATIVES	- Statistiques 1	20	15	4	4
B4 BLOC COMPETENCES TRANSVERSALES	- Atelier de méthode (rédactions de textes courts)		15	3	3
	- Anglais		25	3	3
	- Approche des différents univers	20		2	2
B3 BLOC OUVERTURES DISCIPLINAIRES	- Introduction à la sociologie	24		4	4
BONUS	LV2, Sport, Certificats Pythagore & Voltaire				

**MACROECONOMIE 1
(24 h CM – 15h T.D.)**

ENSEIGNANT : Amadé NACANABO, ATER

OBJECTIF DU COURS :

L'objectif du cours est de donner aux étudiants un savoir en comptabilité nationale et de poser les bases du raisonnement macroéconomique. En particulier, il s'agit de donner une représentation d'une économie nationale et de son fonctionnement. Le cours est aussi à comprendre comme une introduction aux principaux problèmes macroéconomiques et aux grandes théories macroéconomiques qui en traitent.

PLAN DU COURS :

- Introduction. Histoire de la comptabilité nationale et histoire de la macroéconomie.
- Partie 1. La comptabilité nationale : donner une représentation de l'économie
 - Chapitre 1 : Les secteurs institutionnels et leurs fonctions
 - Chapitre 2 : Les opérations économiques et leur comptabilisation
 - Chapitre 3 : La construction des agrégats et le bouclage d'un circuit économique
- Partie 2. La macroéconomie : donner à voir le fonctionnement d'une économie
 - Chapitre 4 : Les grands enjeux macroéconomiques : croissance, chômage, inflation,...
 - Chapitre 5 : La théorie classique, une théorie de l'offre
 - Chapitre 6 : La théorie keynésienne, une théorie de la demande
 - Chapitre 7 : Le modèle IS-LM, une synthèse

BIBLIOGRAPHIE :

BAILLY, J.L. et al. (1999), *Macroéconomie*, Paris : Éditions Bréal.

KEYNES, J.M. (1936, [2005]), *La Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt, et de la Monnaie*, Paris : Éditions Payot.

PIRIOU, J.P. (2006), *La comptabilité nationale*, Paris : La Découverte, coll. Repères.

PLIHON, D. (2005), *Le nouveau capitalisme*, Paris : La Découverte, coll. Repères.

MODALITES D'EXAMEN : Examen terminal 50% et contrôle continu 50%.

DUREE : 2 h

TYPE D'ÉPREUVE : épreuve écrite : questions de cours, exercice, question d'application.

DOCUMENTS(S) AUTORISÉ(S) : Aucun document autorisé

Crédits ECTS : 5

MICROECONOMIE 1

(24 H. CM, 15 H. T.D.)

ENSEIGNANT : Hervé BRAUD, PRAG

OBJECTIFS

Le cours « d'introduction à la microéconomie » a pour objectif de fournir aux étudiants de première année, d'un parcours de type économie-gestion, les bases de la microéconomie. Il montre en particulier comment les individus, les firmes et les décideurs politiques peuvent se servir de l'outil microéconomique pour analyser et résoudre les problèmes concrets. Par exemple, l'étudiant peut se baser sur la théorie microéconomique pour comprendre les décisions d'investissement, ou encore pour comprendre l'impact sur les consommateurs d'un pays les décisions de politique économique prises par l'Etat. Les décideurs peuvent se baser sur les outils microéconomiques pour prédire l'impact d'une taxe ou d'autres mesures de régulation, avant que celles-ci ne soient implémentées. Les firmes peuvent se servir des outils microéconomiques pour produire à moindre coût, maximiser leurs profits, décider de produire elles-mêmes une denrée ou plutôt de s'en procurer sur le marché, ou encore proposer des contrats incitatifs aux employés. Les juges et les législateurs peuvent partir de la microéconomie pour décider des lois antitrust ou de régulation de la concurrence.

PLAN DU COURS

Chapitre introductif

- 1.1 La microéconomie et le problème de l'allocation des ressources
 - 1.1.1 L'arbitrage
 - 1.1.2 Qui prend les décisions
 - 1.1.3 Les prix déterminant les allocations
- 1.2 Les modèles
 - 1.2.1 Hypothèses et simplifications
 - 1.2.2 Tester les théories
 - 1.2.3 Le positif et le normatif
- 1.3 L'utilisation des modèles microéconomiques

Chapitre 2 L'Offre, la Demande et l'équilibre du marché

- 2.1 La demande
 - 2.1.1 La courbe de demande
 - 2.1.2 La fonction de demande
 - 2.1.3 Agréger les courbes de demande
- 2.2 L'offre
 - 2.2.1 La courbe d'offre
 - 2.2.2 La fonction d'offre
 - 2.2.3 L'agrégation des courbes d'offre
 - 2.2.4 Les effets sur la courbe d'offre d'une politique commerciale de l'Etat visant les importations
- 2.3 L'équilibre du marché
 - 2.3.1 Détermination graphique et mathématique de l'équilibre
 - 2.3.2 Les forces qui conduisent le marché vers l'équilibre
- 2.4 Chocs sur l'équilibre
 - 2.4.1 Effets de déplacement de la courbe de demande
 - 2.4.2 Effets de déplacement de la courbe d'offre
- 2.5 Les conséquences d'une intervention de l'Etat
 - 2.5.1 Les politiques qui influencent l'offre

- 2.5.2 Les politiques qui créent un écart entre l'offre et la demande
- 2.6 L'utilité du modèle de l'offre et de la demande

Chapitre 3 Applications de la théorie de l'offre et de la demande : les élasticités

- 3.1 L'importance de la pente des courbes d'offre et de demande
- 3.2 La sensibilité de la quantité demandée au prix
 - 3.2.1 Elasticité-prix de la demande
 - 3.2.2 Autres élasticités de la demande
- 3.3 La sensibilité de la quantité offerte au prix
 - 3.3.1 L'élasticité-prix de l'offre
 - 3.3.2 Autres élasticités de l'offre
- 3.4 Les effets de la taxe
 - 3.4.1 Taxe *Ad Valorem* versus taxe spécifique
 - 3.4.2 Les effets de la taxe spécifique

Chapitre 4 Le consommateur et la théorie du choix

- 4.1 Préférences et utilité
 - 4.1.1 Propriétés des préférences des consommateurs
 - 4.1.2 Carte de préférence
- 4.2 L'utilité
 - 4.2.1 La fonction d'utilité
 - 4.2.2 Les préférences ordinales, préférences cardinales
 - 4.2.3 L'utilité marginale
- 4.3 La contrainte du budget
- 4.4 L'optimum du consommateur
 - 4.4.1 Détermination graphique de l'optimum
 - 4.4.2 Dérivation de la courbe de demande
 - 4.4.3 Effet revenu, Effet prix, effet de substitution
- 4.5 La courbe d'offre de travail

Chapitre 5 Les firmes et la production

- 5.1 Théorie de la firme
- 5.2 La production
- 5.3 La production à court-terme
 - 5.3.1 Productivité marginale, productivité moyenne
 - 5.3.2 Représentation graphique
 - 5.3.3 La loi des rendements marginaux décroissants
- 5.4 La production à long-terme
 - 5.4.1 Isoquants
 - 5.4.2 Substitution de facteurs
- 5.5 Les rendements d'échelle
- 5.6 La productivité et le progrès technique
 - 5.6.1 Productivité relative
 - 5.6.2 Innovations
- 5.7 L'analyse des coûts
 - 5.7.1 Les coûts à court-terme
 - 5.7.2 Les coûts à long-terme
 - 5.7.3 Baisser les coûts à long terme

Chapitre 6 Le surplus du consommateur, le surplus du producteur et leurs déterminants

7.1 Le surplus du consommateur

7.2 Le surplus du producteur

7.3 Les politiques économiques susceptibles de modifier les surplus

7.4 Comparaison des deux politiques, de déplacement des courbes d'offre ou de demande, et de création d'un gap entre l'offre et la demande : les importations

Chapitre 7 Le modèle compétitif, fondé sur la théorie de la concurrence pure et parfaite

6.1 L'équilibre du marché en concurrence pure et parfaite

6.2 La maximisation du profit

6.2.1 Le profit

6.2.2 Les deux étapes de la maximisation du profit

6.2 La concurrence court terme

6.2.1 La maximisation du profit à court-terme

6.2.2 La courbe d'offre de la firme à court-terme

6.2.3 La courbe d'offre du marché à court-terme

6.2.4 L'équilibre compétitif à court-terme

6.3 La concurrence à long terme

6.3.1 La maximisation du profit à long-terme

6.3.2 La courbe d'offre de la firme à long-terme

6.3.3 La courbe d'offre du marché à long-terme

6.3.4 L'équilibre compétitif à long-terme

Chapitre 8 Le monopole

8.1 La maximisation du profit en situation de monopole

8.1.1 Le revenu marginal et le prix

8.1.2 Le monopole

8.2 La courbe du revenu marginal

8.3 Le pouvoir du marché et la pente de la courbe de demande

8.3.1 L'indice de Lerner

8.3.2 L'effet d'un déplacement de la courbe de demande

8.4 Monopole et économie du bien-être

BIBLIOGRAPHIE :

PERLOFF, Jeffrey M., *Microeconomics*, Pearson, 2012

PICARD, Pierre, *Eléments de microéconomie*, Montchrestien, 2007

VARIAN, Hal R., *Introduction à la microéconomie*, de Boeck, 2006.

MODALITES D'EXAMEN : contrôle continu + examen final

DUREE : 2 ou 3 heures

TYPE D'EPREUVE : Exercices ou/et questions de cours

DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) : aucun

Crédits ECTS : 4

COMPTABILITE GENERALE 1 (24h CM – 15h T.D.)

ENSEIGNANTS : Me RIVENET Nathalie, Professeur certifié, Me Delphine LENOIR, Professeur certifié

OBJECTIFS : Maîtriser les bases de la comptabilité générale

COMPETENCES :

- **Connaissances (savoir) :** appréhender les principales difficultés d'enregistrement
- **Aptitudes cognitives (savoir-faire) :** Réaliser des travaux comptables
- **Attitudes (savoir être) :** faire preuve de méthode et de rigueur

CONTENU DU COURS :

Introduction : Le système comptable français

- Chap 1 : Les principes de l'enregistrement comptable
- Chap 2 : Les incidences de la TVA pour les entreprises
- Chap 3 : Etablissement de la facture
- Chap 4 : L'enregistrement des achats ventes
- Chap 5 : Les acquisitions d'éléments d'actif
- Chap 6 : Le financement de l'entreprise
-

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Cours magistraux
- Applications, exercices et études de cas

MODALITES D'EVALUATION

- Contrôle continu : Etude de cas
- Examen final : 3 heures
- Autorisés : plan comptable et calculatrice
- Crédits ECTS : 5
-

BIBLIOGRAPHIE :

Manuel de comptabilité générale : Dunod Auteurs : Maséo, Philipps, Raulet Paru le 10/03/2010 12^{ième} édition
Manuel de comptabilité générale : Foucher Auteurs : Fridérich, Lanlois Paru 09/2010
Introduction à la comptabilité Manuel et applications Auteurs Disles Maéso Méau 2^{ième} édition chez Dunod
Introduction à la comptabilité Corrigés Auteurs Disles Maéso Méau 2^{ième} édition chez Dunod
Exercices corrigés de comptabilité générale Auteur : Grandguillot 2009/2010 chez Gualino
Fiches et exercices de comptabilité générale Auteur : Paul-Jacques Celimann chez Ellipes

B3 : Bloc techniques quantitatives

STATISTIQUES 1 (20H CM + 15h T.D.)

ENSEIGNANT : Louinord VOLTAIRE, Maître de conférences

OBJECTIFS DU COURS :

Maîtriser les outils de la statistique descriptive

Savoir interpréter les informations statistiques présentées dans des tableaux et/ou graphiques

Savoir produire des résultats statistiques et les interpréter

PLAN DE COURS :

Chapitre introductif

Statistique versus Statistiques

Intérêts et limites des statistiques

Quelques exemples de statistiques

Chapitre 1. Les concepts de base de la statistique descriptive

1.1. Quelques notions fondamentales

1.2. Construction des tableaux

1.3. Représentation graphique des données

Chapitre 2. Les caractéristiques de position

2.1. Le mode et la classe modale

2.2. La médiane

2.3. La moyenne arithmétique

2.4. Distribution symétrique versus Distribution asymétrique

Chapitre 3. Les caractéristiques de dispersion

3.1. Etendue et écart

3.2. Intervalle et écart interquartiles

3.3. Boîte à moustaches

3.3. Ecart absolu moyen, variance et écart-type

Chapitre 4. Les caractéristiques de concentration

4.1. Médiale et écart médiale – médiane

4.2. Courbe de concentration (courbe de Lorenz)

4.3. Indice de Gini

Chapitre 5. Introduction aux indices

BIBLIOGRAPHIE :

Brigitte Tribout (2013) Statistique pour économistes et gestionnaires. 2^{ème} édition, Pearson, 715 pages

David R. Anderson, Dennis J. Sweeney et Thomas A. Williams (2013) Statistiques pour l'économie et la gestion. 4^{ème} Edition, De boeck, 845 pages

Bernard Py (2010) La statistique sans formule mathématique : Comprendre la logique et maîtriser les outils. Pearson, 2^{ème} Edition, 303 pages

Elisabeth Olivier (2008) L'essentiel de statistique descriptive. Gualino, 188 pages

Corinne Hahn et Sandrine Macé (2012) Méthodes statistiques appliquées au management. *Pearson*, 335 p

MODALITES D'EXAMEN :

2 contrôles continus – 1 en amphi (30 – 40 minutes) et 1 en salle de TD (1 heure) – comptant pour 30% de la note finale – 1 examen final comptant pour 70 % de la note finale

DUREE : 2 heures

DOCUMENT(S) AUTORISE(S) : Aucun document n'est autorisé

Crédits ECTS : 4

ATELIER DE METHODE (15h td)

ENSEIGNANT : M. Roger MONNEY-BOSSO

OBJECTIFS DU COURS :

Depuis la rentrée 2020, le département Economie-Gestion a décidé de lancer un nouveau cours pour l'ensemble des semestres de la Licence : à chaque semestre, un atelier de méthode sera organisé au niveau des groupes de TD. Il s'agit d'un cours pensé pour améliorer les compétences écrites et orales des étudiants, mais aussi pour guider au mieux leurs recherches documentaires (grâce aux vidéos qui seront en ligne par nos collègues de la BULCO sur ce volet précis). Il s'articulera notamment autour de la rédaction de note de synthèse et de la présentation d'exposé, autour de questions d'actualité ou de thématiques plus larges.

MODALITE D'EXAMEN : Contrôle continu

Crédits ECTS : 3

ANGLAIS (25h TD)

ENSEIGNANTS : M. MARTEEL Grégory, PRCE – Me DUMORTIER Valérie PRCE – M.VANTIELCKE Cédric, vacataire – Me FLOBINUS Linzy, intervenante - Me CATEZ Léane, PRCE Me BROUTIN Sylvie, vacataire

Dans le cadre de l'application de la maquette du livre Vert LANSAD, les étudiants vont bénéficier de la structure suivante : 25 h TD (24h cours en présentiel et 1h de suivi en CRL –portfolio).

Le premier objectif des cours de langues vivantes étrangères est l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) à travers l'étude de supports traitant de sujets liés aux domaines de spécialité choisis par les étudiants.

Les étudiants auront une note par compétence ainsi qu'une note pour leur travail en autonomie guidé sur la plateforme CALAO chaque semestre (cinq notes au total). Une partie de ces notes pourront être obtenues en contrôle continu, l'autre partie lors d'un examen terminal.

Les supports (textes, articles, scripts, etc..) seront distribués lors des TD accompagnés des exercices et tâches visées nécessaires.

Les étudiants seront priés de se présenter à chaque TD munis de ces documents obligatoires

Crédits ECTS : 3

APPROCHE DES DIFFERENTS UNIVERS PROFESSIONNELS (20 H. CM)

ENSEIGNANT : M^r Abdelkader CHEHIH, Professeur certifié

OBJECTIFS DU COURS :

Le projet personnel et professionnel (PPP) est une unité d'enseignement obligatoire offrant aux étudiants un environnement propice à l'élaboration d'un projet personnel à vocation professionnelle.

Le Projet professionnel et personnel permet aux étudiants de cerner leur motivation et d'affiner leur perception du métier envisagé. Il leur donne la possibilité d'effectuer un choix éclairé sur leur parcours et les diverses options envisageables. Il éveille leur sens critique et les responsabilise dans la conduite de leur cursus universitaire, puis de leur carrière. Il permet de travailler en équipe, communiquer les résultats d'un travail, d'une recherche et acquérir des connaissances autres que des savoirs disciplinaires.

ORGANISATION DU COURS :

Le module PPP est structuré au travers de trois volets :

1. celui portant sur une préparation aux rencontres avec des professionnels ;
2. celui relatif aux conférences réalisées par des professionnels qui axeront leurs interventions sur :
 - les qualités et compétences nécessaires pour occuper un poste spécifique,
 - la notion du parcours professionnel,
 - les problèmes et difficultés rencontrés ;
3. celui ayant trait à la présentation de l'entreprise, la collectivité et l'association, où seront, notamment, mises en relief :
 - la composante et les intérêts socio-économiques,
 - les valeurs entrepreneuriales du dirigeant,
 - les valeurs intrapreneuriales des salariés et collaborateurs des dirigeants.

MODALITE D'EXAMEN :

Session 1 : Rédaction d'un rapport (5 pages) avec soutenance, 4/5 de la note,
QCM assuré par CEL, 1/5 de la note

Session 2 : *Oral de synthèse, 4/5 de la note*
QCM assuré par CEL, 1/5 de la note

Crédits ECTS : 2

**INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE
(24h CM)**

ENSEIGNANT : M. BOISSONADE Jérôme, Maître de Conférences HDR en Sociologie

OBJECTIFS DU COURS :

Ce CM-TD d'introduction à la sociologie cherche à montrer les dimensions sociales de phénomènes qui sont considérés généralement comme naturels, économiques, psychologiques, culturels ou politiques. Dans ce cours, on va se limiter aux rapports de domination, qui peuvent être économiques, par exemple entre un chef d'entreprise et un salarié, mais nous verrons qu'en fait l'ensemble des relations sociales est concerné.

Ces séances seront aussi l'occasion de donner quelques principes, méthodes et matériaux théoriques qui nous permettront de travailler en TD pour expérimenter des notions vues en cours, mais surtout pour préparer ces cours en s'interrogeant sur ces notions, avant de les traiter dans la séance suivante.

Après une séance de présentation des méthodes et des approches sociologiques classiques, les cours porteront alternativement sur le travail de Pierre Bourdieu et celui d'Erving Goffman.

Les deux dernières séances essaieront de donner des pistes pour faire face à ces dominations exposées par les deux approches principales travaillées en cours et en TD.

PLAN DE COURS :

1. **Méthodes** et présentation synthétique de **trois courants fondateurs** de la sociologie (début): **Durkheim** (intégration/régulation)
2. **Étude de tableaux** de P. Bourdieu et de fragments de texte de E. Goffman
→ Réalisation par chaque étudiant du **texte anonyme N°1** évoquant une situation de stigmatisation et envoi à l'enseignant.
3. Méthodes et présentation synthétique de trois courants fondateurs de la sociologie : **Marx** (exploitation)
4. **Travail de groupe** comparant les textes N°1 (rendus anonymes). Choix des meilleurs textes et justification.
5. Méthodes et présentation synthétique de trois courants fondateurs de la sociologie (fin) : **Weber** (légitimité) et début **Goffman** (situation, rituels, acteurs, rôles, stigmates, norme, identité, cadres)
6. **Étude collective d'extraits de textes** du livre Stigmates et suite du cours Goffman
7. Suite et fin du cours Goffman. Début du cours **Bourdieu** (habitus, capital, champs, distinction, reproduction et doxa)
8. Etude collective d'**extraits de films** évoquant des situations de stigmaté.
→ Réalisation par chaque étudiant du **texte anonyme N°2** évoquant une situation de violence symbolique et envoi à l'enseignant.
9. Suite du cours Bourdieu
10. **Travail de groupe** comparant les textes N°2 (rendus anonymes). Choix des meilleurs textes et justification.
11. Suite et fin du cours Bourdieu
12. Etude collective d'**extraits de films** évoquant des situations de violence symbolique.
13. Nouvelles figures de la domination (D. Martuccelli)
14. Étude collective d'extraits de textes du livre de Bourdieu (mots-clés, schémas, présentation orale).
15. **Pratiques d'émancipation** (L. Boltanski, J. Rancière, C. Tilly, M. Olson, M. De Certeau, E. Ostrom, C. Laval)
16. **Jeu de rôles** dans une situation imposée (le tribunal).

BIBLIOGRAPHIE :

Bourdieu P. (1979), *La distinction ; critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit
Goffman E. (1975), *Stigmate ; les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de Minuit

MODALITES D'EXAMEN :

50% : Examen

50% : Contrôle continu (présence en TD, textes anonymes et dossier final)

Durée : 2h

TYPE D'EPREUVE : Examen sur table

DOCUMENT(S) AUTORISE(S) : NON

Crédits ECTS : 4